

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE OUVERT**

**SERVICE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'
OUEST VOSGIEN**

1. Identification de la collectivité qui passe le marché :

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
2 Bis Avenue François de Neufchâteau,
88300 Neufchâteau

2. Procédure et mode de passation :

Le présent appel d'offres est ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Les clauses contractuelles générales font appel à celles visées dans le C.C.A.P.

Les prestations seront attribuées sous forme d'un marché ordinaire unique à un prestataire unique ou à des prestataires groupés solidaires.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un ce marché.

3. Objet du marché :

MARCHE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DE LA Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et de la VILLE de NEUFCHATEAU

4. Lieu d'exécution : Divers bâtiments ville de NEUFCHATEAU et Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

5. Caractéristiques principales : MARCHE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DE LA Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et de la VILLE de NEUFCHATEAU

Marché de type P1, P2 et P3, 14 bâtiments en CVC (chauffage Ventilation Climatisation) pour la Comcom et 27 Bâtiments en CVC et électricité en option pour la ville

- L'objet du marché est notamment de faire assurer par le titulaire les prestations suivantes :
- la gestion des énergies électricité (Uniquement pour la ville),gaz naturel, fioul, Réseau de Chaleur (P1) avec garantie de résultats
- la conduite, l'entretien courant et les dépannages (P2),
- la garantie totale (P3),

Le marché se compose

- D'un lot unique.
- D'une option sur la partie électricité ville

Une variante autorisée mais elle ne portera que sur le programme d'amélioration P3 ou sur la fourniture d'énergie P1.

Le marché est conclu pour une durée de 60 mois en tranche ferme et 24 mois en tranche conditionnelle. Le marché prendra effet à compter du 1^{er} juin 2021 et pour l'option au 1^{er} janvier 2022 pour le P1 et P2. La tranche ferme se terminera au 30 juin 2026. En cas de validation de la tranche conditionnelle, le marché ne pourra dépasser la date limite du 30 juin 2028.

6. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier peut être téléchargé gratuitement sur le site : <https://www.xmarches.fr>

7. Langue et monnaie retenues : le Français et l'Euro.

8. Justificatifs à produire :

Les justificatifs à produire sont renseignés dans le règlement de consultation (RC) joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1, DC2, DC6 via le site http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj_dc.htm pour réunir les renseignements en les complétant si nécessaire.

9. CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES

Les notes sont sur cent et pondérées selon le barème exposé ci-dessous.

- Valeur technique de la proposition : 50 ;
- Engagement énergétique : 10 ;
- Prix : 40 ;

10. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Date limite de réception des offres : **Mardi 20 avril 2021 à 12h00.**

Visite obligatoire des installations le **Mercredi 30 mars 2021 à 9h00** au cosec-Piscine.

VII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Délai de validité des offres de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VIII – RENSEIGNEMENTS SUR LE DOSSIER

Numéro de référence de la consultation : N°2021SDIVERS06

- **d'ordre administratif** : Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

- **d'ordre technique** : Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Visite des lieux : seules les candidatures accompagnées de l'attestation de visite seront recevables. La visite aura lieu le **Mercredi 30 mars 2021 à 9h00** au cosec-Piscine.

15. Modalités de remise des offres :

Par voie dématérialisée sur le site <https://www.xmarches.fr>

Dans ce cas, les opérateurs économiques doivent signer électroniquement les pièces et leur offre en présentant un certificat de signature électronique.

16. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy.

17. Date d'envoi de l'avis à la publication : mercredi 10 mars 2021